

D2026-057

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, BOISSERIE René, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : BIGOURET-DENAES Christine

Procurations : BEN Mélanie à FRANCK Hugo
ROQUIER Samuel à POINAS-FREYDEFONT Clémence
LEHOURS Catherine à MERCIER Sophie
BEDEL François à MEYER Michaël
DE DONNO Aurélien à SOLOIS Frédéric
JOUFFRET Philippe à PRACROS Claude
VIAL Louis à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26 dont 7 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Modification de désignation des membres du Comité Social Territorial

Le Comité Social Territorial est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers.

D2026-057

Le Comité Social Territorial examine notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Un CST est créé au sein de chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

Par délibération D2026-023 du 8 avril 2026, ont été désignés les représentants suivants au Comité Social Territorial, M. le Maire étant président de droit :

- 4 Titulaires : Hugo FRANCK, Marie-Anne JARLIER, Sophie MERCIER, Adrien PUYFAGES
- 3 Suppléants : Nadia SEBBANE, Benoît BEDEL, Anne-Elisabeth HENG.

Considérant que le nombre de représentants titulaires du personnel a été fixé à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Considérant qu'il a été décidé de maintenir la parité numérique entre les collègues, en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel, soit 4 représentants titulaires, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

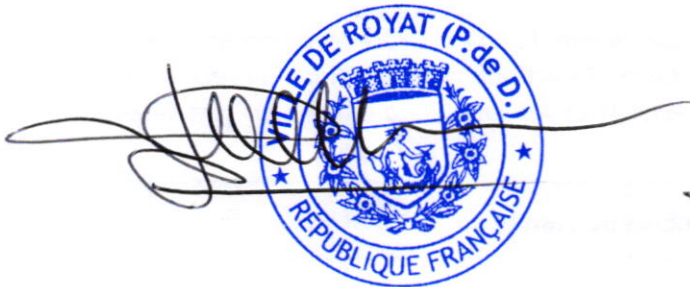
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions : Mme PRACROS + pouvoir de M. JOUFFRET, M. FORGET) :

- ***DE DESIGNER les représentants suivants au Comité Social Territorial, M. le Maire étant président de droit :***
- ***4 Titulaires : Hugo FRANCK, Marie-Anne JARLIER, Sophie MERCIER, Adrien PUYFAGES***
- ***4 Suppléants : Nadia SEBBANE, Benoît BEDEL, Anne-Elisabeth HENG, Michaël MEYER***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Hugo FRANCK

Adrien PUYFAGES,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Adrien Puyfages, Secretary of the meeting.